



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 02/10/2023

ID : 081-200034056-20230926-D2023_119-DE

S²LO

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - SAUNAL (Suppléante) - VALERO - MM BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - PECH (Suppléant) - RAMUSCELLO - RICARD.

M. Marc CURETTI a donné pouvoir à M. Raymond GARDELLE.

N° 2023/119

Objet : Pôle de santé : Approbation du bail professionnel à conclure avec Madame Marta SABATE FRIAS, kinésithérapeute

Monsieur le Président informe de la demande de résiliation de bail de Madame Maëlys MOKA, psychomotricienne, occupant le local B1 au sein du Pôle de santé intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout.

Madame Marta SABATE FRIAS, kinésithérapeute, domiciliée, 98 Allée de la redoute - 59 118 WAMBRECHIES, souhaite louer ce local pour y exercer son activité.

Monsieur le Président présente les éléments caractéristiques du bail, à savoir que celui-ci est conclu pour une durée de neuf années à compter du 16 octobre 2023, les locaux sont à usage exclusif de professionnels de santé, le montant du loyer hors charges est de 121,21 € pour une surface de 25,39 m². Le montant prévisionnel des charges est évalué à 3,50 €/m². Tous les ans, le loyer sera révisé en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) et le montant des charges sera refacturé au réel.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le bail à conclure avec Madame Marta SABATE FRIAS relatif au bâtiment du Pôle de santé intercommunal à Vielmur sur Agout.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (1 abstention : C. RABOU) :

- approuve le bail professionnel à conclure avec Madame Marta SABATE FRIAS relatif au bâtiment du Pôle de santé intercommunal à Vielmur sur Agout, à compter du 16 octobre 2023,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre du présent bail.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Eric BOUTES